

Bref

Orientation après le bac : quand le lycée fait la différence

Pour se projeter dans des études longues ou dans des filières sélectives, la réussite scolaire est nécessaire mais pas toujours suffisante. Selon leur genre ou leur origine sociale, des élèves ayant les mêmes résultats scolaires n'affichent pas les mêmes préférences. À ces facteurs individuels s'ajoutent des effets de contexte : les aspirations des lycéens sont sensibles au type de lycée dans lequel ils préparent le bac.

Faut-il introduire des quotas de boursiers à l'entrée des grandes écoles ? Si les avis sont partagés, ce débat rappelle que les inégalités sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur perdurent. Malgré une démocratisation certaine de l'enseignement supérieur, l'accès des lycéens aux différentes filières reste cependant très marqué par leur appartenance sociale. D'après les données du ministère de l'Éducation nationale, les enfants de cadres représentent 15 % des entrants en sixième et 55 % des inscrits en première année de classes préparatoires sept ans plus tard. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 38 % des entrants au collège et ne représenteront que 9 % des entrants en classe préparatoire.

La construction du parcours scolaire et les choix d'orientation obéissent à des mécanismes complexes. Ils font intervenir des variables individuelles, parmi lesquelles l'appartenance sociale. Les effets sont cumulatifs. Ils vont d'abord jouer sur la réussite scolaire, et donc sur l'orientation. Ils interviennent ensuite, toujours aux côtés d'autres facteurs individuels, sur les goûts et les souhaits.

À résultats scolaires équivalents, les élèves de terminale optent pour des orientations différentes selon le sexe, le milieu social, le pays d'origine de leurs parents. Ces constats ne sont pas nouveaux. L'étude introduit toutefois une dimension moins explorée : à tous ces facteurs s'ajoutent l'environnement dans lequel les élèves effectuent leur scolarité. La composition sociale du lycée n'est pas neutre et a un impact important sur les aspirations des lycéens. La durée d'études envisagées ou le choix d'une filière élitiste telle que celle visée par les classes préparatoires dépendent, en partie, du lycée fréquenté.

Le graphique de la page suivante offre une lecture des effets de ces différents facteurs sur la durée d'études envisagées par des élèves de terminale. Il présente une méthode « toutes choses égales par ailleurs » qui permet d'isoler chacune des caractéristiques. L'orientation après le bac repose avant tout sur le choix des élèves. Aux paliers précédents, en fin de collège et à l'issue de la seconde, ce sont les propositions des enseignants ou des commissions d'orientation qui priment. C'est donc à cette étape que la question des déterminants des choix d'études acquiert toute sa pertinence. Pour les appréhender, il convient d'estimer, au-delà des effets des facteurs scolaires (série de baccalauréat et mention), ceux des facteurs individuels ainsi que ceux produits par l'établissement scolaire fréquenté en terminale.

Des effets individuels qui se cumulent

L'orientation dépend d'abord de la réussite scolaire. Les facteurs les plus déterminants de l'orientation post-baccalauréat sont d'abord le type de baccalauréat obtenu, puis les résultats. Au moment d'envisager leur poursuite d'étude, les élèves de terminale choisissent en fonction de leurs résultats scolaires. La série du baccalauréat est essentielle à ce stade. La perception de leur valeur scolaire et la série du bac les amènent à envisager des études différentes. Un bon élève en terminale générale envisage plus facilement des études longues ou des filières sélectives. ●●●

■ L'impact des caractéristiques individuelles et du contexte scolaire sur les aspirations en termes de durée d'études

Durée d'étude envisagée par l'individu de référence : 3,3 ans

Durée d'étude envisagée (en années) quand une des caractéristiques varie :

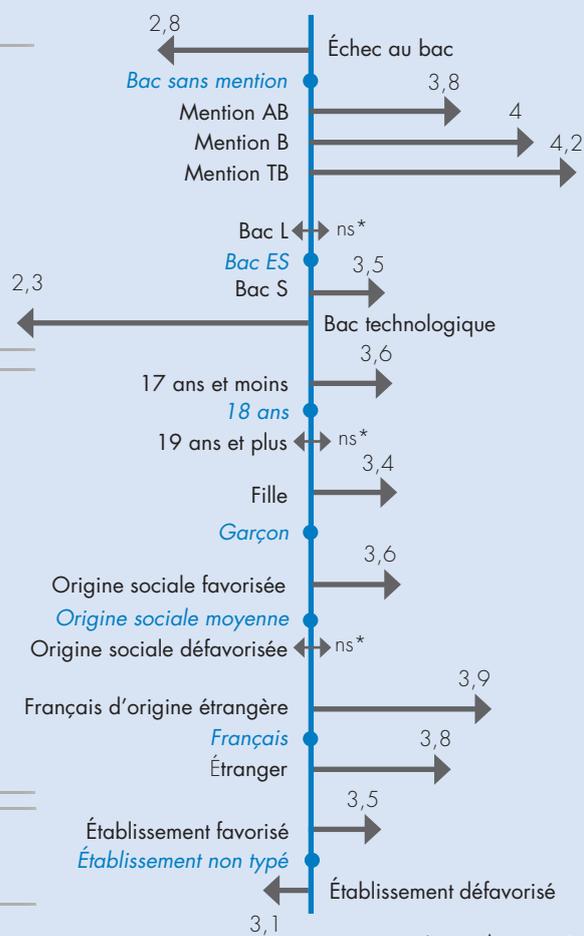
L'individu de référence (en bleu sur le graphique) est titulaire d'un bac ES sans mention, âgé de 18 ans en terminale, garçon, d'origine sociale moyenne, français sans ascendance étrangère directe, et élève dans un établissement non typé socialement. Il envisage des études d'une durée de 3,3 ans.

Si une seule des caractéristiques de l'individu varie (c'est-à-dire en appliquant un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs »), cette durée peut augmenter ou diminuer. Ainsi, un individu présentant les mêmes caractéristiques que l'individu de référence mais d'origine sociale favorisée, envisage 3,6 années d'études.

Caractéristiques scolaires

Caractéristiques socio démographiques

Caractéristiques du contexte scolaire



*ns : valeur non significative

Sources : Panel 1995 d'élèves du second degré, enquête « jeunes 2002 » (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance) ; base Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré (IPES) 2001. Résultats d'un modèle de régression linéaire.

BTS • Brevet de technicien supérieur

DUT • Diplôme universitaire de technologie

CPGE • Classe préparatoire aux grandes écoles

●●● Si les facteurs scolaires sont les premiers déterminants des choix d'études supérieures, ils sont eux-mêmes liés à l'appartenance sociale. En amont de l'orientation vers l'enseignement supérieur, les filières de baccalauréat et la réussite à cet examen sont déjà marquées socialement. Le niveau de réussite scolaire dès le primaire, puis dans tout l'enseignement secondaire, diffère selon les milieux sociaux. Les enfants de milieux populaires réussissent moins bien que ceux d'origine sociale favorisée.

Mais, le milieu social n'intervient pas uniquement sur la réussite scolaire. Il joue également sur le choix des options des élèves, (leurs préférences individuelles). À possibilités scolaires équivalentes, les élèves des différents milieux sociaux ne s'orientent pas dans les mêmes filières d'études, quel que soit le palier d'orientation. À niveau scolaire équivalent, les élèves d'origine sociale favorisée visent en effet un niveau d'études plus élevé que les autres. À l'inverse, les élèves de milieu social défavorisé

sont plus nombreux à envisager une sortie au niveau bac+2.

Les choix d'études varient également en fonction d'autres caractéristiques individuelles telles que le genre, ou l'origine culturelle. Les lycéens se retrouvent donc, à la suite d'une série de choix et d'orientation, dans des positions différenciées à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Comprendre l'influence des caractéristiques individuelles

Deux facteurs permettent de comprendre les différences d'ambition pour la durée d'études supérieures. Selon la position sociale d'origine, la perception de la rentabilité des études en termes d'ascension sociale n'est pas la même.

À cela s'ajoute pour les jeunes issus de milieu populaire la difficulté à financer des études longues. Au moment de l'orientation post-baccalauréat, les bons élèves de milieu populaire

se projettent dans une filière sélective telle que la classe préparatoire que leurs homologues de milieu favorisé. Cette filière suppose des études longues et souvent coûteuses. Par exemple, dans certaines grandes écoles les frais de scolarités se montent à plusieurs milliers d'euros. Un bachelier S « à l'heure », sans retard ni avance de scolarité a 2,3 fois plus de chances de s'orienter en classe préparatoire s'il est issu d'un milieu favorisé.

D'autres facteurs exercent une influence. À possibilités scolaires et milieu social équivalents, les jeunes d'origine étrangère par exemple ont des aspirations plus élevées en termes de durée d'études. Ils semblent ainsi accorder plus de poids à la réussite par les études. Mais cette ambition ne se matérialise pas par une orientation vers des voies sélectives telles que les classes préparatoires.

Les filles présentent la même caractéristique : elles ont deux fois moins de chances que les garçons d'envisager une CPGE. Elles visent pourtant des études plus longues, mais choisissent plutôt la voie universitaire. Ce constat est fait à milieu social et origine donnés, la différence ne peut donc être imputable au coût de la formation. Les filles ont par ailleurs des projets professionnels qui se traduiraient davantage par des parcours universitaires ; ceci expliquerait en partie ces différences.

Les caractéristiques individuelles ne sont pas seules en cause dans les perspectives d'études. L'organisation du système éducatif peut aussi générer des inégalités. En France, les dispositifs de discrimination positive à l'entrée des filières les plus prestigieuses sont avant tout territoriaux.

Ils s'appliquent à des établissements situés dans des zones défavorisées, de façon à rétablir une certaine égalité des chances. L'influence du lycée sur les choix des études n'est donc pas à négliger.

L'influence de l'établissement

Lycée de centre ville ou de quartier populaire, tous les établissements ne présentent pas la même composition sociale. En outre, la ségrégation sociale se cumule dans certains cas à une inégale répartition de l'offre scolaire. En effet, les classes préparatoires aux grandes écoles sont plus fréquentes dans les établissements de type « favorisé » (voir encadré ci-dessous). La présence de classes préparatoires attire les élèves les plus privilégiés socialement et renforce le caractère favorisé de l'établissement.

L'environnement scolaire va également intervenir sur des orientations déjà socialement marquées. En effet, lorsque ce facteur est pris en considération dans l'analyse des choix d'études, il se révèle significatif (voir le graphique en page 2). À caractéristiques scolaires, sociales, âge et sexe donnés, un élève scolarisé dans un lycée favorisé envisagera des études plus longues que si il effectue sa scolarité dans un lycée défavorisé. Le contexte de scolarisation a un effet qui semble aussi important que celui de l'origine sociale. Il vient alors annuler le désavantage lié à des origines modestes.

L'influence de l'établissement ne s'arrête pas au nombre d'années d'études envisagées. À caractéristiques sociales et scolaires données, un élève d'un établissement de type favorisé

■ Typologie des établissements : caractéristiques sociales et offre de classe préparatoire

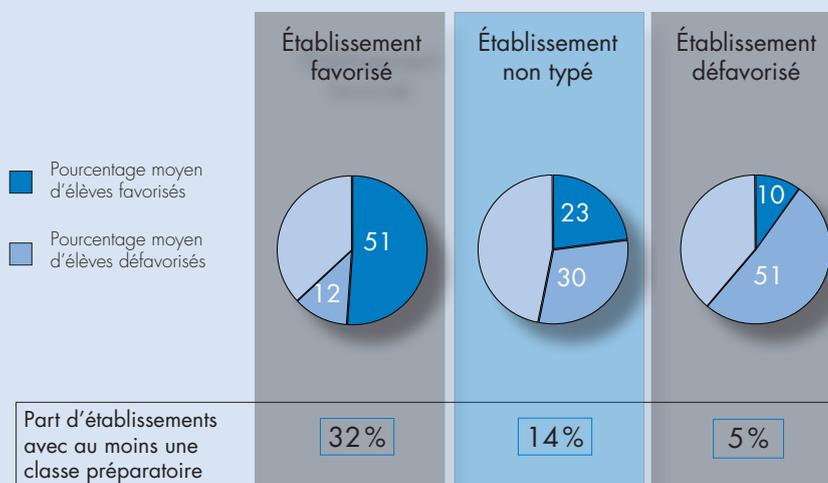
Cette typologie classe les établissements à partir de deux indicateurs :

- le pourcentage d'élèves d'origine sociale favorisée ;
- le pourcentage d'élèves d'origine sociale défavorisée.

Les établissements de **type favorisé** sont à la fois parmi les 25 % ayant le pourcentage d'élèves favorisés le plus élevé et les 25 % ayant le pourcentage d'élèves défavorisés le plus faible.

Inversement, les établissements de **type défavorisé** sont à la fois parmi les 25 % ayant le pourcentage d'élèves favorisés le plus faible et les 25 % ayant le pourcentage d'élèves défavorisés le plus élevé.

Les autres sont considérés comme **non typés** socialement.



Appartiennent à un milieu favorisé les élèves dont le père est chef d'entreprise, cadre ou profession libérale ou enseignant. Le milieu défavorisé regroupe les employés et les ouvriers.

Source : base Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré (IPES) 2001.

Les sources

Ce travail s'appuie sur des données nationales de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.

Le Panel 1995

Il est constitué des élèves scolarisés en 6^e, ou entrant en SES-SEGPA*, à la rentrée scolaire 1995-1996, dans un établissement public ou privé de France métropolitaine, et nés le 17 d'un mois. La cohorte comporte 17 830 élèves. Tous les ans, des informations sur le parcours scolaire ainsi que des données individuelles et familiales sont recueillies et actualisées.

L'enquête « jeunes 2002 »

Tous les élèves du Panel 95 ont été spécifiquement interrogés de mai à septembre 2002. Cette enquête avait pour objectif de recueillir le point de vue des jeunes dans quatre domaines principaux : leurs projets professionnels, leurs projets éventuels d'études supérieures, leurs représentations sur le déroulement de leur scolarité secondaire, leur image de soi. Elle a donc principalement permis, dans cette étude, d'observer les projets d'études post-bac chez les jeunes en classe de terminale en 2002.

Les données IPES (Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré)

Ces sources ont été complétées par les données IPES. À partir de la base exhaustive des 2460 lycées de France métropolitaine, cette source a permis de créer une typologie des lycées selon leur composition sociale qui a ensuite été intégrée aux données du Panel.

Ainsi, pour chaque élève du Panel 95, en terminale en 2002, soit au total 5038 élèves, sont compilés et analysés ses projets d'études post-baccalauréat (type de cursus visé et durée d'études envisagée), les caractéristiques de son parcours scolaire, des données sociodémographiques et des informations sur son établissement de terminale.

Le travail présenté ici s'appuie sur une thèse réalisée à l'IREDU (Institut de recherche sur l'éducation) à Dijon et soutenue en 2007 par Nadia Nakhili : « *L'environnement scolaire, quels effets sur les aspirations individuelles ? Le cas de l'entrée dans l'enseignement supérieur* ».

Au moment de la rédaction de cet article, Nadia Nakhili était chargée d'études Céreq au Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) à Strasbourg. Elle est aujourd'hui maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Joseph Fourier (Grenoble I) et chercheuse au Laboratoire des Sciences de l'Éducation à l'université Pierre Mendès France (Grenoble II).

* Section d'enseignement spécialisé - Section d'enseignement général adapté

souhaitera moins fréquemment s'orienter vers un BTS ou un DUT, qu'un élève d'un établissement de type défavorisé. Inversement, le choix de s'orienter vers une classe préparatoire y est toujours plus fréquent. Toujours à caractéristiques sociales et scolaires données, les élèves des lycées favorisés ont près de 30 % de chances de plus de s'orienter vers une classe préparatoire que leurs homologues de lycées défavorisés. Le chiffre atteint 80% quand le lycée fréquenté héberge une classe préparatoire. Pour cette orientation, l'effet du caractère favorisé de l'établissement et la présence d'une classe préparatoire se cumulent.

Les projets d'études supérieures des jeunes apparaissent donc sensibles à la composition sociale de l'établissement. Plusieurs pistes permettent d'expliquer ce résultat. Un effet d'émulation ou « effet de pairs » tout d'abord : les interactions au sein du groupe influent sur la manière dont les lycéens se projettent dans l'avenir. Ensuite, des études qualitatives ont montré que les pratiques des enseignants sont en partie liées au public auquel ils s'adressent. Selon l'établissement dans lequel ils exercent, les

enseignants n'ont pas la même représentation de leurs élèves. Plus concrètement, ils formuleraient plus d'encouragements et seraient plus optimistes quant à la réussite ultérieure des élèves dans les lycées favorisés. Or les enseignants sont des vecteurs importants de transmission de l'information sur les possibilités de poursuite d'études et sur les filières existantes. Ils sont au cœur du processus de prise de décision concernant l'orientation.

L'« effet établissement » peut ainsi brider les élèves les moins favorisés. Ces résultats invitent à considérer que pour réduire les inégalités d'orientation, la composition sociale des établissements et le rééquilibrage des offres de formation supérieure dans tous les territoires ne sont pas à négliger. Même si les perspectives d'études relèvent de choix, de préférences et d'histoires individuelles, elles restent marquées par des différences inhérentes à l'organisation du système éducatif sur lesquelles l'action publique peut intervenir.

Nadia Nakhili (Laboratoire des Sciences de l'Éducation, Université de Grenoble)

À lire également...

• « Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France », S. Landier et N. Nakhili, *Formation Emploi*, n°109, janvier-mars 2010.

• « Disparités d'accès et parcours en classes préparatoires », S. Lemaire, *Note d'information de la DEPP*, n°08.16, 2008.

• Les représentations des élèves du panel 1995, sept ans après leur entrée en sixième, dossier de la revue *Éducation & formations*, n°72, octobre 2005.

Bref

Bulletin de recherche emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication
Frédéric Wacheux
Conseiller scientifique
Alberto Lopez
Secrétariat de rédaction et mise en page
Elsa Personnaz

Commission paritaire n° 1063 ADEP.
Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches
sur les qualifications

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
Tél. 04 91 13 28 28
Fax 04 91 13 28 80
www.cereq.fr

Publication gratuite
ISSN 2107-0822